

ENTREPRISES ET TERRITOIRES D'AVENIR



Cotisation annuelle pour 2016

La Ville ou

La Communauté d'agglomération:

Représentée par son Maire ou son

Président :

Adresse:

Code Postal : Ville :

Souhaite renouveler son adhésion ou adhérer

Montant inchangé de la cotisation pour 2016: Euros

Supérieur à 200.000 habitants	9000 €
De 100.000 habitants à 200.000 habitants	5000 €
Moins de 100.000 habitants	1500 €

Pour les communautés d'agglomération le montant de la cotisation sera établi par rapport au nombre total des habitants

Versement par chèque: Libeller votre chèque à l'ordre de l'association « Entreprises et Territoires d'Avenir » et l'expédier à l'adresse suivante: Association Entreprises et Territoires d'Avenir » Maison des Initiatives – Bât C – 285 Rue Gilles Roberval CS 52030 – 30900 NIMES

Versement par virement: Titulaire du compte: Association « Entreprises et Territoires d'Avenir » domiciliation CREDIT COOPERATIF NIMES

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
42559	00037	21028008206	4
IBAN		BIC	
FR 76 4255 9000 3721 0280 0820 604		CCOPFRPPXXX	

